

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
12	12	7	9

Séance du 25 septembre

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre

Convocation 26/09/2025

Date d'affichage 26/09/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – C. GUILLAUME -

Absents ayant donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER et P. BOYET à S. GREMY

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire : S. GREMY

PARCOURS PEDAGOGIQUE AUTOUR DES ETANGS DE SAINT ANGE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu la délibération du 27 février 2025 d'aménager un parcours pédagogique ludique autour des étangs de Saint-Ange et de faire les demandes de subventions,
Considérant qu'une consultation a été réalisée auprès d'entreprises pour la fourniture et la pose de ce parcours pédagogique,

Considérant que deux entreprises ont répondu :

- PIC BOIS : 44.531,83 € HT
- AD PRODUCTION : 27.245,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir :

- L'entreprise AD PRODUCTION pour la fourniture et la pose du parcours pédagogique ludique au prix de 27.245,00 € HT soit 32.694,00 € TTC.

AUTORISE Mme le Maire à signer ledit devis.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY




Le Maire
Catherine DECUYPER